

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Français

Informations sur le produit

Désignation commerciale Ardrox 9 PR 5 AEROSOL
Code 200533

Utilisation recommandée:

Produit de nettoyage

Société: CHEMETALL
51 rue Pierre
92588 Clichy Cedex

Organisation responsable: Traitements de Surface s.a.s.
Personne de contact:
Téléphone: +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax: +33.(0)1.47.37.46.60

Product safety:
Téléphone: +49(0)6971652832
Adresse e-mail: msds.de@chemetall.com

Numéro de téléphone
d'appel d'urgence: INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement****Classification:**

Extrêmement inflammable R12 Extrêmement inflammable.

Irritant R38 Irritant pour la peau.

dangereux pour
l'environnement R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut
entraîner des effets néfastes à long terme pour
l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et
vertiges.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Caractérisation chimique:**

Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

Heptane 50,00 - 75,00 %

No.-CAS: 142-82-5 **No.-EINECS:** 205-563-8

Classification: F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50, R53

Butane 10,00 - 25,00 %

No.-CAS: 106-97-8 **No.-EINECS:** 203-448-7

Classification: F+; R12

Propane 10,00 - 25,00 %

No.-CAS: 74-98-6 **No.-EINECS:** 200-827-9

Classification: F+; R12

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:

Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie. Monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Mousse résistant à l'alcool, Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Information supplémentaire:

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage:

Absorber avec un agglomérant pour liquides (sable, kieselgur, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Assurer une ventilation adéquate.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger:

2 / 7

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ventilation au niveau du sol nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger d'une exposition directe au soleil.

Stabilité au stockage:

Température de stockage:

< 50 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Heptane 142-82-5

	Valeur	Mise à jour	Base
VME	500,00 ppm 2.085,00 mg/m3 Regulatory indicative (VRI)	06 2006	INRS (FR)
TWA	500,00 ppm 2.085,00 mg/m3	02 2006	EU ELV

Butane 106-97-8

	Valeur	Mise à jour	Base
VME	800,00 ppm 1.900,00 mg/m3 Indicative limit (VL)	06 2006	INRS (FR)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre a

Protection des mains:

Conseils généraux: Gants en néoprène, Gants en caoutchouc, Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Mesures d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: aérosol
3 / 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

Couleur:	incolore
Odeur:	type hydrocarbure
Point/intervalle d'ébullition:	> 90 °C
Point d'éclair:	-4 °C actif substance
Point d'éclair:	-60 °C butane
Température d'inflammabilité:	> 210 °C
Densité:	0,68 g/cm ³ à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Matières à éviter:

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau.

Irritation des yeux:

Peut provoquer des irritations.

Expérience chez l'homme:

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Autres Informations toxicologiques:

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité):

Biodégradabilité:

Remarques: donnée non disponible

Biodégradabilité:

Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Information supplémentaire:

pollue l'eau Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code d'élimination des déchets:

160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés:

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation : ADR

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AÉROSOLS Butane, Propane

Classe: 2

Etq Transp: 2.1

Réglementation : RID

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AÉROSOLS Butane, Propane

Classe: 2

Etq Transp: 2.1

Réglementation : IMDG

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS Butane, Propane

Classe: 2.1

No EMS: F-D S-U

Réglementation : IATA_C

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS,FLAMMABLE Butane, Propane

Classe: 2.1

Réglementation : IATA_P

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS,FLAMMABLE Butane, Propane

Classe: 2.1

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:



Dangereux pour l'environnement



Extrêmement inflammable



Irritant

Phrase(s) R:

R12
R38
R50/53

Extrêmement inflammable.
Irritant pour la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S:

S16
S23
S24/25
S37/39
S51
S61

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales:

Ingrédients selon les recommandations de la (CE) no 648/2004 relatif aux détergents):

Hydrocarbures aliphatiques, > 30 %

Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne):

WGK 2 : pollue l'eau

VWVWS A4

Autres réglementations:

.

Surveillance médicale spéciale : code du travail : Article R 241-50 et Arrêté du 11/07/77

Ardrox 9 PR 5 AEROSOL

Version: 2.0

Date d'impression 11.06.2008

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:
Tableau N°84 – Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3****R11** Facilement inflammable.**R12** Extrêmement inflammable.**R38** Irritant pour la peau.**R50** Très toxique pour les organismes aquatiques.**R53** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**R67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.